

**SPG**SOCIÉTÉ PARISIENNE
DE GESTION

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SÉLECT OBLIGATIONS

Ce Fonds est géré par Société Parisienne de Gestion
FIA soumis au droit français

Nom de l'initiateur | Société Parisienne de Gestion

Code ISIN : FR0012881696

Site internet | <https://spg-paris.com/>

Devise du produit | Euro

Contact | Appelez le 01 45 61 51 10 pour de plus amples informations.

Autorité compétente : L'Autorité des Marchés Financiers, France (AMF) est chargée du contrôle de Société Parisienne de Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés. Société Parisienne de Gestion est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP 90-84.

Date de production du document d'informations clés | 02/01/2025

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type | SÉLECT OBLIGATIONS (ici, "le FIA" ou "l'OPC") est un Fond Commun de Placement de droit français. Le FIA n'ayant pas la personnalité morale, il n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés. Chaque porteur est imposé comme s'il était directement propriétaire d'une quotité de l'actif, en fonction du régime fiscal qui lui est applicable.

Classification A.M.F. | Obligations et autres titres de créance internationaux

Durée | L'OPC a été créé le 16/10/2015 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans.

Objectifs | Le FIA a pour objectif de réaliser une performance nette annualisée supérieure à l'Euribor 3 mois + 200 points de base, avec un horizon d'investissement supérieur à 2 ans.

Politique d'investissement : La société de gestion met en œuvre une gestion discrétionnaire. L'actif du FIA sera investi principalement en parts ou actions d'OPC.

Ces OPC investis dans des produits monétaires, obligataires ou obligations convertibles, représenteront la quasi-totalité de l'actif net du FIA.

Ces OPC seront sélectionnés selon la stratégie décrite ci-après.

Le gérant détermine une allocation entre les principaux marchés obligataires, sans contrainte de notation, (Emprunts d'état, Marché du crédit «Investment Grade», Marché du crédit spéculatif (haut rendement), Marché de la dette des pays émergents, Marché des obligations convertibles et Actifs monétaires) à partir d'une analyse macro-économique puis par une analyse de la courbe des taux, de la qualité des émetteurs ainsi que de la sensibilité des OPC sous-jacents.

L'allocation géographique portera essentiellement sur les places boursières des pays de l'OCDE.

Les pays émergents ne représenteront pas plus de 20% de l'actif net. Les OPC sélectionnés pourront être libellés en devise autres que l'Euro, exposant ainsi le FIA au risque de change dans la limite de 20%.

Le gérant pourra intervenir sur des instruments financiers à terme et conditionnels afin d'exposer ou de couvrir le portefeuille aux risques de taux, d'actions et uniquement en couverture pour le risque de change.

L'ensemble des actifs pouvant être utilisés dans le cadre de la gestion du FIA figure dans le prospectus.

Le cumul des expositions ne peut pas dépasser 100% de l'actif net, y compris par le biais des contrats financiers à terme.

Indicateur de référence | Néant

Affectation des revenus | Capitalisation

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats | Chaque vendredi, à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel de Euronext Paris S.A.) pour des ordres arrivés chez le centralisateur chaque jour d'établissement de la valeur liquidative avant 12h sur la valeur liquidative du jour.

Fréquence de valorisation | Hebdomadaire

Investisseurs de détail visés | Tous souscripteurs et plus particulièrement à des investisseurs qui souhaitent améliorer les placements de leurs liquidités par le biais d'une gestion active des produits de taux.

Les parts de ce FIA ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié (" Securities Act 1933 ") ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933).

Assurance | Non applicable.

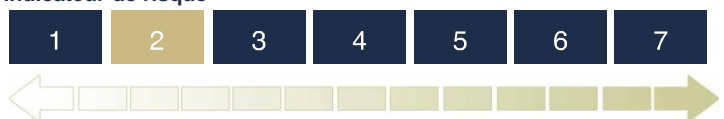
Date d'échéance | Ce produit n'a pas de date d'échéance.

Dépositaire | Crédit industriel et commercial (CIC)

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles sur simple demande écrite, gratuitement, à : Société Parisienne de Gestion - 10 avenue de Messine 75 008 PARIS.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les parts pendant 2 années.



Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques matériellement pertinents et non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de taux : En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des instruments investie en taux fixe peut baisser et pourra faire baisser la valeur liquidative.

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative. Ce risque est accru dans le cas d'investissements réalisés sur du crédit spéculatif (haut rendement)

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles à la baisse de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

La survenance de l'un de ces risques peut impacter à la baisse la valeur liquidative.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) I

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années.

Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre mars 2018 et mars 2020, intermédiaire entre mai 2020 et mai 2022 et favorable entre septembre 2022 et septembre 2024.

Période de détention recommandée : 2 ans			
Exemple d'Investissement : 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 2 ans (Période de détention recommandée)
Minimum	Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 450 €	7 920 €
Tensions	Rendement annuel moyen	-15.50%	-11.01%
	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 880 €	8 990 €
Défavorable	Rendement annuel moyen	-11.20%	-5.18%
	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 960 €	10 020 €
Intmédiaire	Rendement annuel moyen	-0.40%	0.10%
	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 820 €	11 290 €
Favorable	Rendement annuel moyen	8.20%	6.25%

Ce tableau affiche les montants que vous pourriez obtenir en fonction de différents scénarii et selon les paramètres suivants :

- un investissement de 10 000 € ;
- et des durées de détention d'1 an et de 2 ans, cette dernière étant égale à la période de détention recommandée.

Ces différents scénarios indiquent la façon dont votre investissement pourrait se comporter et vous permettent d'effectuer des comparaisons avec d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Il n'est pas facile de sortir de ce produit. Si vous sortez de l'investissement avant la fin de période de détention recommandée, aucune garantie ne vous est donnée et vous pourriez subir des coûts supplémentaires.

Que se passe-t-il si Société Parisienne de Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Société Parisienne de Gestion est une société de gestion de portefeuille agréée et suivie par l'Autorité des Marchés Financiers et doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement notamment en matière de fonds propres. Les fonds de l'investisseur ou les revenus de sont versés sur un ou plusieurs comptes bancaires ouverts au nom de l'OPC. Par conséquent, le défaut de Société Parisienne de Gestion n'aurait pas d'impact sur les actifs de l'OPC. L'OPC ne bénéficie pas d'un système d'indemnisation. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 2 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	339 €	595 €
Incidence des coûts annuels (*)	3.39%	2.93% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4.19% avant déduction des coûts et de -0.25% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	1.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	100 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR

Coûts récurrents prélevés chaque année

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2.35% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	233 EUR
Coûts de transaction	0.02% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	2 EUR

Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions

Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	6% TTC de la performance nette de frais annuelle positive du fonds. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	4 EUR
---	--	-------

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement recommandée est de 2 ans au minimum en raison de la nature du sous-jacent de cet investissement. Les parts de cet OPC sont des supports de placement à court / moyen terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification de son patrimoine. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque vendredi, les opérations de rachat sont exécutées de façon hebdomadaire. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société Société Parisienne de Gestion (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société Société Parisienne de Gestion : veuillez contacter la société Société Parisienne de Gestion, par courriel contact@spg-paris.com ou par courrier, de préférence avec A/R (Société Parisienne de Gestion - à l'attention de la direction risques et conformité - 10 avenue de Messine 75 008 PARIS).
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Autres informations pertinentes

Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur simple demande auprès de la Société de gestion.

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création de la part. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les performances présentées dans ce diagramme le sont toutes charges incluses. Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.